Docusign Envelope ID: 79D56B11-DD69-4B46-AB3A-59CD064679A9

ABC EQUIPEMENT OCEAN INDIEN
Société par actions simplifiée au capital de 420.800 euros
Siège social : 25 rue Jules Verne – 97420 LE PORT
RCS Saint-Denis-de-la-Réunion n° 430 380 550
(ci-après la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 26 MARS 2026

LES SOUSSIGNÉES :

- **Société SOCIETE DE GESTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT LI 3 (SOGEFI LI 3),**
  Société à responsabilité limitée au capital de 668.800 euros,
  RCS Saint-Denis-de-la-Réunion n° 490 145 174,
  Siège social : 2 rue Jean Chatel – 97400 SAINT-DENIS,
  Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck, en sa qualité de Gérant.

- **Société LIP INVEST,**
  Société à responsabilité limitée au capital de 225.800 euros,
  RCS Saint-Denis-de-la-Réunion n° 525 036 083,
  Siège social : 6 ruelle Mazeau – 97400 SAINT-DENIS,
  Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean-Philippe, en sa qualité de Gérant.

Représentant la collectivité des associés de la société ABC EQUIPEMENT OCEAN INDIEN ;

Rappelant que, conformément aux statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé signé par l'ensemble d'entre eux,

Reconnaissent avoir disposé préalablement aux présentes d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- du rapport du Président de la Société ;
- du texte des projets de résolutions.

Les associés constatent que l'ensemble des actions composant le capital social est représenté.
Les associés prennent, par le présent acte sous seing privé, les décisions unanimes suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Nomination d'un Directeur Général

Les associés décident de nommer :

Monsieur Jean-Alain CHEUNG-AH-SEUNG
Né le 10 juillet 1986 à Saint-Denis (974), de nationalité française,
Demeurant 40 rue Michelle Bonneuil – Lotissement Domaine de l'Hermitage - 97434 Saint-Gilles-les-Bains.

Paraphe CSPU DS JCAS

Docusign Envelope ID: 79D56B11-DD69-4B46-AB3A-59CD064679A9

en qualité de Directeur Général de la Société.

La présente nomination prend effet à compter du 1er avril 2026, pour une durée une durée de 5 années, conformément aux statuts de la Société.

Le Directeur Général disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la Société.

Le Directeur Général exercera ses fonctions gratuitement.

Monsieur Jean-Alain CHEUNG-AH-SEUNG déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

La présente décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet :

- d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité ;
- et plus généralement de procéder à toutes formalités légales requises.

La présente décision est adoptée à l'unanimité.

Les associés décident que les présentes décisions seront mentionnées au registre des décisions collectives de la Société.

Fait à Saint-Denis,
Soumis pour signature électronique le 26 mars 2026,

SOGEFI LI 3
Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah-Mouck
En qualité de Gérant
Signature :

DocuSigned by:
CHEUNG-AH-SEUNG Jean Ah Mouck pour SOGEFI LI 3
B0CCF4268722486...

LIP INVEST
Représentée par Monsieur CHEUNG-AH-SEUNG Jean-Philippe
En qualité de gérant
Signature :

Signé par :
CHEUNG-AH-SEUNG Jean-Philippe pour LIP INVEST
B1AC25AC5E594B0...